

le Président

Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré  
75008 PARIS

Bordeaux, le 20 août 2021

Monsieur le Président de la République,

La décision du Conseil d'Etat de début Août, d'annuler les arrêtés ministériels des saisons 2018 à 2021, qui autorisaient la chasse de l'alouette avec filets et matoles en Gironde, dans les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées Atlantiques a sonné comme un coup de tonnerre dans les campagnes du Sud-Ouest.

Cette décision arrive au moment où Madame la Ministre de l'Ecologie et de la Transition Energétique doit signer les futurs arrêtés pour la saison à venir.

Il faut, dans ces futurs arrêtés prendre en compte les remarques du Conseil d'Etat en intégrant une argumentation explicite et en expliquant pourquoi le prélèvement par filets, avec le respect strict des arrêtés permet de répondre aux dérogations européennes.

Certes, seuls les arrêtés annuels sont annulés. Ce qui signifie que la légalité des chasses traditionnelles n'est pas remise en question par le Conseil d'Etat. Il est ainsi implicitement reconnu que les prélèvements effectués par les chasseurs, très encadrés, sont toujours effectués avec le souci de la préservation de l'espèce.

Mais cette annulation procède des attaques incessantes que subit le monde rural par les tentatives régulières de déconstruction de ses chasses traditionnelles. Elles font naître une exaspération inutile qui s'accroît, alors que nous devrions actuellement, tous ensemble, œuvrer pour apaiser la situation du Pays.

La chasse constitue précisément un formidable vecteur d'échanges, de respect et de partage entre générations. Elle contribue à l'économie rurale tout autant qu'au lien social, dans des campagnes qui souffrent souvent d'un sentiment d'abandon.

Ces chasses traditionnelles sont aussi les ambassadeurs d'un art de vivre « Sud-Ouest », porteuses de l'identité de nos cultures, de nos traditions. Elles font partie de notre patrimoine et de notre art de vivre.

A travers cette annulation, c'est notre culture rurale et son histoire qui sont agressées.

Monsieur le Président, nous connaissons votre attachement au monde rural et le regard bienveillant que vous portez aux chasses traditionnelles. Vous vous en étiez fait l'écho avant votre prise de fonction présidentielle, considérant qu'elles faisaient « partie du patrimoine français », d'un art de vivre et d'un rapport à la nature dont vous aviez trouvé les résonances chez Pagnol et Genevoix.

Aussi, je vous sollicite pour que vous interveniez auprès de Mme la Ministre et des services de l'Etat, afin d'aboutir à une reprise des arrêtés, qui prenne en compte l'avis du Conseil d'Etat.

Les services des fédérations de chasse du Sud-Ouest, se tiennent à votre entière disposition pour apporter les informations nécessaires à la rédaction d'un argumentaire complet qui motive ces arrêtés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de ma plus haute considération.

*Respectueusement*

Le Président du Conseil départemental de la Gironde,



Jean-Luc GLEYZE

Conseiller départemental du Canton du Sud Gironde